

# **Déroulement du championnat M17 / M15 / M13 / M11** **saison 2012-2013**

## **Equipes M17**

Ces équipes portent des maillots numérotés (art. 21.3) et disputent un championnat sous forme de tournoi en deux sets gagnants (2 premiers sets jusqu'à 25 et le troisième jusqu'à 15). Les matches sont arbitrés et marqués par des jeunes arbitres formés par SVRV (arbitres jeunesse). Chaque équipe engage la somme de Fr. 20.- par match, répartie entre l'arbitre et le marqueur. Le club recevant est chargé de convoquer ses arbitres selon la liste fournie par le responsable du championnat. Des arbitres licenciés peuvent officier. Lorsque son équipe participe à un match, le coach ne peut fonctionner ni comme arbitre, ni comme marqueur ! En cas de non application de cette règle, le match sera perdu pour l'équipe dont le coach aura eu d'autre(s) fonction(s). Stéphanie Jubin (voir liste COC), responsable de ce championnat, réglera les cas litigieux. Les feuilles de match simplifiées seront envoyées au secrétariat dans les 2 jours ouvrables (art. 20.5b) en courrier A par l'équipe recevante. Les résultats seront transmis, sans délai, dès la fin de la rencontre par SMS, selon l'art. 19.1 du règlement de SVRV, par l'équipe recevante. Les groupes sont reconstitués chaque saison selon le classement ou les inscriptions des équipes.

## **Informations complémentaires**

En raison de la mixité du championnat M17, voici quelques précisions :

- lors d'une rencontre exclusivement masculine, la hauteur officielle du filet pour les M17G doit être respectée, soit à 2m35
- pour déterminer les équipes championnes vaudoises M17F et M17G, deux tournois seront organisés en parallèle du championnat. La participation à chacun des tournois est indispensable pour prétendre au titre.

## **Equipes M15 6x6**

Les équipes, mixtes ou non, disputent un championnat sous forme de tournoi avec les équipes présentes le mercredi après-midi selon les dates indiquées sur le site internet. Elles peuvent être complétées si besoin sur place. Les matches sont arbitrés et marqués par des jeunes arbitres formés par SVRV (arbitres jeunesse). Chaque équipe engage la somme de Fr. 10.- par match, répartie entre l'arbitre et le marqueur. Christian Rosset (voir liste COC), responsable de ce championnat, réglera les cas litigieux. Les feuilles de match simplifiées seront envoyées au secrétariat dans les 2 jours ouvrables (art. 20.5b) en courrier A par le responsable de ce championnat.

## **Informations complémentaires :**

- pour prétendre au titre d'équipe championne vaudoise M15F ou M15G, l'équipe ne doit pas être mixte pendant toute la saison
- les résultats des 2 derniers tournois seront pris en compte pour déterminer les équipes championnes vaudoises

### **Equipes M15 4x4**

Les équipes, mixtes ou non, disputent un championnat sous forme de tournoi avec les équipes présentes le mercredi après-midi selon les dates indiquées sur le site internet. Elles peuvent être complétées si besoin sur place.

Les matches sont arbitrés par les joueurs présents.

Il n'y a pas de pécule d'arbitrage, ni de feuille de match pour ces tournois.

Christian Rosset (voir liste COC), responsable de ce championnat, réglera les cas litigieux.

### **Equipes M13**

Les équipes, mixtes ou non, disputent un championnat sous forme de tournoi avec les équipes présentes le mercredi après-midi selon les dates indiquées sur le site internet. Elles peuvent être complétées si besoin sur place.

Les matches sont arbitrés par les joueurs présents.

Il n'y a pas de pécule d'arbitrage, ni de feuille de match pour ces tournois.

Christian Rosset (voir liste COC), responsable de ce championnat, réglera les cas litigieux.

### **Equipes M11**

Selon le nombre d'équipes annoncées par les clubs, des tournois seront mis en place par SVRV. Dans ce cas, les équipes, mixtes ou non, disputeront un championnat sous forme de tournoi avec les équipes présentes selon les dates indiquées sur le site internet. Elles peuvent être complétées si besoin sur place.

Les matches sont arbitrés par les joueurs présents.

Il n'y a pas de pécule d'arbitrage, ni de feuille de match pour ces tournois.

Christian Rosset (voir liste COC), responsable de ce championnat, réglera les cas litigieux.

Si le nombre de club participant à ce championnat est inférieur à trois, SVRV confiera l'organisation des tournois aux deux clubs participants.